



àrafdes

l'institut de formation des cadres du secteur social

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

RESEG

RESPONSABLE DES SERVICES GENERAUX

DANS LE SECTEUR SOCIAL ET SANITAIRE

(niveau II)

Vous souhaitez capitaliser votre expérience et obtenir le **Certificat de Responsable des Services Généraux dans le secteur social et sanitaire, diplôme de niveau II, inscrit au RNCP** et délivré par l'ARAFDES, certificateur du RESEG.

Choisissez **la validation des acquis de l'expérience** qui vous permettra de valoriser votre parcours professionnel au-delà de votre formation initiale et vous offrira un nouveau levier de gestion de carrière.

CRITERES POUR ETRE CANDIDAT (E)

Pour être candidat, vous devez avoir exercé pendant **au moins trois ans cumulés**, une activité professionnelle salariée, non salariée ou bénévole **en rapport avec le référentiel d'activités du RESEG**, présenté par l'ARAFDES.

La période d'activité la plus récente, doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

LES EXPERIENCES OUVRANT DROIT A LA VAE POUR LE RESEG

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque vous êtes en mesure de justifier l'exercice d'**au moins une activité** relevant de chacune des fonctions suivantes :

1. **Conduite d'un projet de service**
2. **Gestion budgétaire, fonctions achats et approvisionnements**
3. **Gestion de l'hébergement et de la restauration**
4. **Gestion du patrimoine, prévention des risques et maintenance**
5. **Organisation du travail et management**

LES DIFFERENTES ETAPES

ETAPE 1 : RECEVABILITE DE LA DEMANDE

Retrait du **livret 1** de recevabilité auprès de l'ARAFDES

Une fois renseigné, complété des justificatifs et signé, dépôt du **livret 1** à l'ARAFDES

↳ **INSTRUCTION DE LA DEMANDE** : 1 mois si le dossier est complet

↳ soit **DEMANDE ACCEPTEE** : remise du livret 2 de présentation des acquis

↳ soit **DEMANDE REJETEE** : sortie du dispositif

Nota : la durée de recevabilité du livret 1 est fixée à **3 ans** à partir de la réception de la décision de l'ARAFDES.

ETAPE 2 : L'EVALUATION DES ACQUIS

- ↳ Elaboration du **livret 2** et préparation de l'entretien
- ↳ Dépôt du **livret 2** à l'ARAFDES
- ↳ Vérification de la complétude du **livret 2**
- ↳ Entretien avec le jury VAE RESEG à l'ARAFDES à LYON

APRES DELIBERATION DU JURY

- ↳ **VALIDATION TOTALE** : obtention du certificat RESEG (niveau II)
- ↳ **VALIDATION PARTIELLE** : le jury émet des propositions pour un complément d'expérience et/ou de formation à effectuer.
- ↳ **REFUS DE VALIDATION** : le jury estime que le candidat ne justifie pas des connaissances et compétences requises.

Dans le cas d'une validation partielle, et dans **un délai de 5 ans**, vous pourrez alors opter, soit pour un complément d'expérience professionnelle en vue d'une nouvelle demande de VAE ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme.

Dans ce cas, vous serez dispensé (e) des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficierez des dispenses de formation théorique et pratique correspondantes.

Pour toute information sur :

- le déroulement de la procédure
- les demandes relatives au livret 1 et au livret 2
- le calendrier des périodes de recevabilité et sessions de jurys de validation
- les possibilités d'accompagnement

**Contactez le secrétariat
VAE RESEG**

au **04.72.53.61.80**

Consultez notre site : www.arafdes.fr